

Information réglementée

Paris, le 25 mai 2010

Document d'information mis à la disposition des actionnaires relatif au paiement du dividende en actions nouvelles Société Générale

L'assemblée générale des actionnaires de Société Générale, réunie le 25 mai 2010, a décidé l'attribution d'un dividende de 0,25 euro par action et d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles Société Générale de la totalité du dividende.

Le dividende sera détaché le 1^{er} juin 2010 et mis en paiement à compter du 23 juin 2010.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles Société Générale devra être exercée du 1^{er} au 15 juin 2010 inclus. Au-delà de cette dernière date ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le nombre total maximum d'actions ordinaires nouvelles Société Générale susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 5.393.746 actions, représentant 0,73% du capital de la Société au jour de l'assemblée générale des actionnaires.

Le prix d'émission des actions nouvelles Société Générale qui seront remises en paiement du dividende est de 34,29 euros, égal à 90% du montant résultant du calcul de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercé l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions ordinaires nouvelles Société Générale remises en paiement porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010 et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris SA à compter du 23 juin 2010.

Les actions nouvelles seront de même catégorie et assimilables aux actions ordinaires Société Générale qui sont déjà admises aux négociations sur le marché Euronext Paris SA (Compartiment A - code ISIN FR 0000130809). Elles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société, telles que rappelées dans le document de référence 2010 (disponible sur le site internet www.societegenerale.com). Elles donneront droit aux prérogatives légales dont disposent les actionnaires.

Avertissement :

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2009 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant en Australie, Canada et Japon, ainsi que dans tous pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Ce communiqué est mis à la disposition des intéressés au siège social de Société Générale ainsi que sur son site Internet (www.societegenerale.com).